

UFC MÉDIATEUR DE LA GUERRE FREE/YOUTUBE

LE 20 SEPTEMBRE 2012 ANDRÉA FRADIN

Les abonnés à Free en sont bien conscients : regarder une vidéo le soir sur YouTube relève de l'exploit. L'association UFC Que Choisir tape du poing sur la table pour un finir avec "ce litige qui prend en otage les consommateurs".

Les abonnés à Free en sont bien conscients : regarder une vidéo le soir sur YouTube relève de l'exploit. Une histoire qui dure depuis des mois, sans pour autant trouver d'issue : Free et Google se renvoyant mutuellement la balle dans l'affaire. Et refusant de bouger d'un *iota*.

UFC Que Choisir a décidé d'en finir en saisissant Benoit Hamon, qui a en charge la direction de la concurrence (DGCCRF), et le gendarme des télécoms (l'Arcep) de ce problème.

Dans le but "de trancher ce litige qui prend en otage les consommateurs et de mieux encadrer le marché", a écrit Alain Bazot, le président de l'association de défense des consommateurs, **sur son blog**.

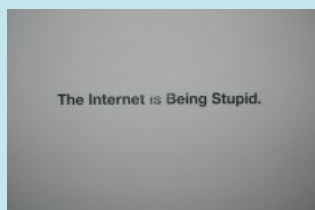
Contactés par *Owni*, l'Arcep et la DGCCRF ont confirmé avoir été saisis, sans toutefois souhaiter s'exprimer davantage.

Sur Internet, c'est la fête, on s'interconnecte

Le marché visé par l'UFC est celui dit de l'interconnexion, dont les règles, souvent opaques pour les internautes, **ont pourtant des incidences importantes** sur notre quotidien en ligne : c'est la manière dont les acteurs d'Internet acceptent de se relier les uns aux autres. Des *deals* souvent conclus sur un coin de table, et qui peuvent tordre le principe de neutralité du Net, qui affirme que chaque internaute peut produire et consulter le contenu de son choix, sans discrimination entre les services, sur le réseau.

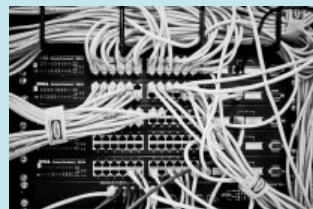
Alain Bazot souhaite d'ailleurs **profiter du "dépôt de la proposition de loi de Laure de la Raudière** visant à garantir la neutralité d'Internet", afin d'engager une "nouvelle démarche pour pousser le gouvernement à s'engager..."

En l'espèce, Free estime que la faute revient à Google : le géant américain est accusé de ne pas déployer en France l'infrastructure nécessaire qui permettrait de désembouteiller le trafic important généré le soir, sur son site de partage de vidéos. Google quant à lui, garde le silence sur le sujet, même si en coulisses, les discussions ne seraient pas pour autant rompues.



LA NEUTRALITÉ REMISE SUR LE TAPIS

En déposant une proposition de loi visant à protéger la neutralité du Net, Laure de la Raudière (UMP) entend bien faire ...



LA GUERRE DES TUYAUX

Derrière la lecture d'une vidéo YouTube sur votre écran, c'est la guerre. Fournisseurs d'accès à Internet et éditeurs ...

"Sans l'établissement de règles claires, les problèmes d'interconnexion (peering) entre les différents acteurs, dont sont victimes les consommateurs, risquent d'exploser," conclut Alain Bazot. "L'idéal serait d'aller plus loin que cette affaire Free-YouTube, et de poser la question générale de l'interconnexion", ajoute Édouard Barreiro, en charge des questions numériques à l'UFC, contacté par *Owni*.

Un constat que partage l'Autorité des télécoms, **qui a précisément décidé en avril dernier** de se mêler aux questions d'interconnexion en France. Sans que l'initiative ravissent, c'est le moins qu'on puisse dire, les acteurs du Net concernés.

Particulièrement à l'étranger : Internet étant Internet, les informations demandées par l'Arcep visent aussi des sites et des opérateurs qui se relient au réseau français. AT&T et Verizon, les deux opérateurs américains, ont moyennement apprécié de voir le régulateur français fourrer son

nez dans leur business. Résultat : **ce dernier se retrouve attaqué devant le Conseil d'État**. C'est dire si ce marché est particulièrement sensible.

Vers une solution ?

Hasard (ou pas) du calendrier, la sortie de l'UFC intervient alors que **l'autorité de la concurrence vient de trancher un différend, également de longue date, opposant Orange à Cogent**, un intermédiaire (ou opérateur de transit) du réseau qui revend de la bande passante à d'autres acteurs d'Internet.

L'opérateur français avait demandé à la boîte américaine de payer plus si elle voulait voir son trafic (et celui de ses clients, dont le très populaire Megaupload) transporté sur son réseau. **Cogent y voyait un abus de position dominante** ; c'est perdu selon l'autorité de la concurrence ! Orange est dans son bon droit, a-t-elle estimé, *"dans la mesure où une telle rémunération n'est pas une pratique inhabituelle dans le monde de l'Internet en cas de déséquilibre important des flux entrant et sortant entre deux réseaux et correspond à la politique générale de "peering" adoptée par France Télécom."*

Cette décision, souligne l'autorité, est une première mondiale *"sur une question très discutée dans le cadre du débat sur la neutralité de l'Internet : les opérateurs de réseau sont-ils en droit de facturer l'ouverture de capacités complémentaires ?"* A en croire l'autorité de la concurrence, oui. Parions que Free saura s'en souvenir...

Photo originale par **Pulpolux** [CC-by-nc]

HERVÉ

le 20 septembre 2012 - 17:08 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Autrement, il y a dailymotion hein ?

On n'est pas obligé de passer par google, il y a aussi des sites made in France...

VOUS AIMEZ



2

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

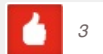
NICOLAS

le 20 septembre 2012 - 17:35 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est même amusant que personne n'est fait de youtubeondailymotion.fr, pour trouver les vidéos de youtube sur dailymotion.

VOUS AIMEZ



3

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

DOMC

le 21 septembre 2012 - 10:37 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



YouTube ? Y'a encore quelqu'un qui perd son temps à regarder ces vidéos minables ? En fait le format youtube est à la hd ce qu'est le format "telephone" à l'audio. Et internet en tant que "distraction" n'est ce pas déjà un peu has-been?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

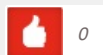
DOUMY

le 23 septembre 2012 - 18:45 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



C'est plutôt toi le has-been avec tes généralités, c'est marrant de trouver encore des gens étroit d'esprit sur ce site.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

LOU PASSEJAIRE

le 21 septembre 2012 - 12:09 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



quand on vous dit que internet , c'est un truc qu'a été pensé (même sur son modèle économique) sur la base du P2P et pas comme un méga-minitel 3.1 ... mais tant que les clowns auront le kiki tout dur dès qu'on cause de cloud machin-chose ...

enfin, je dis ça je dis rien hein ...

VOUS AIMEZ



4

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MABLY

le 22 septembre 2012 - 10:21 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Une page Facebook a été créée sur le sujet, n'hésitez pas à venir y partager vos expériences personnelles : <http://www.facebook.com/free.youtube.debit>

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

2 pings

Mobile en France » Blog Archive » Actu du mobile en France du 18 septembre au 21 septembre le 24 septembre 2012 - 10:34

[...] UFC médiateur de la guerre Free/YouTube – [...]

Le futur des réseaux | Interface-Conscience le 13 octobre 2012 - 11:21

[...] des réseaux, à l'heure où la neutralité de la circulation des flux est mise en danger par les principaux opérateurs français, est l'architecture à l'origine même d'internet, à savoir celle de la [...]